



Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois

CBOVd

Fédération de triages et
groupements forestiers de
l'Ouest vaudois

Circulaire à l'attention de

tout propriétaire forestier de l'Ouest vaudois
susceptible d'être intéressé

Saint-George, le 26 mai 2017

Lettre d'information de la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois

Madame, Monsieur,

Vous avez vraisemblablement déjà reçu de notre part des informations quant à nos activités en lien avec les statuts de notre association. Pour mémoire, elle a été créée le 14 juillet 1999 en l'absence d'une structure représentant les propriétaires forestiers de la région. Depuis ses origines, elle vise:

→ à animer et à renforcer les liens fonctionnels qu'ils entretiennent d'une part avec le service forestier cantonal (*DGE Forêt*), d'autre part avec *La Forestière*, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers d'échelle cantonale ;

→ à animer, défendre et représenter les enjeux forestiers régionaux partout où nécessaire. A ce titre, elle tend à:

- promouvoir une gestion durable des forêts et une valorisation des produits forestiers indigènes;
- organiser et gérer des projets en faveur de groupements ou de l'ensemble des propriétaires forestiers;
- diffuser des informations concernant la forêt et le bois;
- animer un forum de discussions et d'échanges sur les questions forestières.

Au fil du temps et de l'évolution du contexte de l'organisation forestière, elle a consolidé sa représentativité en évoluant vers une fédération regroupant les triages et groupements forestiers de l'Ouest vaudois.

Certainement trop tardive, la présente lettre d'information fait suite à celle de... septembre 2015. Beaucoup d'eau a passé sous les ponts, et la CBOVd a également franchi des étapes significatives. Vous trouverez dans les pages suivantes les informations que nous souhaitons vous faire connaître aujourd'hui, telles qu'elles ont été communiquées aux membres de la CBOVd lors des assemblées générales (trois ont eu lieu en cours de route, la dernière le 26 avril 2017) ainsi qu'aux Municipalités et membres du Corps forestier de l'Ouest vaudois.

Nous attirons votre attention sur deux points :

1. Dès le 1^{er} juin 2017, M. François Godi, ingénieur forestier à Bercher (GG Consulting Sàrl) a été mandaté au titre de Chargé d'affaires de la Chambre des Bois de l'Ouest vaudois.
L'adresse de contact avec notre association et M. Godi est celle donnée au bas de cette page.
2. Pour toute indication complémentaire, consultez notre site internet www.cbodv.ch ; il contient également une boîte de contact où vous pouvez déposer un message.

Nous espérons que cette lettre saura vous intéresser et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Au nom du comité de la CBOVd:

J.-L. Fontannaz, Président

E. Treboux, Secrétaire jusqu'au 31 mai 2017

PREAMBULE

Au cours des dernières assemblées générales de la CBOVd, les membres présents ont été renseignés de l'avancement de nos divers travaux.

Cependant l'assemblée extraordinaire tenue à Montricher à fin 2016 a vu le renouvellement partiel du comité de la CBOVd.

Trois membres ont souhaité cesser leur fonction. Il s'agit de Mme Regula JAUNIN, M. Didier BORBOEN, président, et Michael BRÜHLMANN.

Trois personnes avaient été approchées et avaient accepté leur candidature. Elles ont été élues.

Le nouveau comité pour la législature 2016 – 2021 est composé comme suit :

M. André Darmon, municipal à Genolier (nouveau), Triage 124, représentant le 12^{ème} arrondissement forestier vaudois

M. Jean-Luc Fontannaz, administrateur à La Coudre (ancien), Triage 164, représentant le 16^{ème} arrondissement

M. Philippe Humbert, municipal, à Marchissy (ancien), Triage 143, représentant le 14^{ème} arrondissement

M. Pierre-Yves Morel, municipal à Montricher (nouveau), Triage 151, représentant le 15^{ème} arrondissement

M. Maximilien Stauber, municipal, au Lieu (nouveau), Triage 114, représentant le 11^{ème} arrondissement.

La présidence a été confiée à M. Jean-Luc Fontannaz.

→ Voir sous <http://www.cbovd.ch/index.php/association/organisation>

DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTS PROJETS TRAITÉS DEPUIS FIN 2015

1. PROBLÉMATIQUE DU CERF – DEGATS EN FORET – INDEMNISATION

2016 a vu l'établissement et la mise en application de la directive concernant l'indemnisation des dégâts commis en forêt par le cerf. Cette directive permet enfin d'indemniser les propriétaires forestiers pour les dégâts commis par cet ongulé, toutefois seulement dans les perchis d'épicéas comme le Plan sectoriel Cerf le prévoyait ; voir

→ Le Plan sectoriel Cerf ici : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/chasse/plan-sectoriel-de-gestion-du-cerf-2013-2017/>

→ La directive d'indemnisation ici : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Chasse/DIR_degats_cerfs_epicea_20160302.pdf

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la presse (24 Heures) plusieurs communes ont pu percevoir les indemnités auxquelles elles avaient droit.

La réflexion et les travaux conduits dans un premier temps par la CBOVd et différents partenaires ont permis la mise en place d'un groupe "Problématique du cerf". Ce groupe est rapidement parvenu à la conclusion que les dégâts commis par cet animal ne s'étendaient dorénavant pas seulement à l'Ouest vaudois, mais également dans les différentes régions de notre canton. La prolifération sur l'Arc jurassien ne fait plus aucun doute. Il en va de même pour le Plateau et les Alpes.

Cette raison essentielle nous a amené à contacter l'association "La Forestière" afin de porter cette problématique au niveau cantonal et non plus régional.

Votre comité participe activement aux séances qui ont lieu et qui seront mises sur pied par La Forestière, dans le cadre de ce sujet.

2. AVENIR DE LA CBOVd – MODIFICATIONS DES STATUTS - FONCTIONNEMENT

Les membres de la CBOVd ainsi que bien des propriétaires forestiers privés ont été consultés au moyen d'un questionnaire portant sur les différentes attentes qu'ils avaient ou pourraient avoir par rapport au rôle de notre association.

Une séance "Réflexions sur l'avenir de la CBOVd" a été mise sur pied en septembre 2015 par le comité. Un rapport a été établi et a été présenté à l'assemblée générale du 25.05.2016, tenue à Bassins. Nous avons relevé deux points essentiels pour répondre aux attentes formulées, soit :

- la création d'une commission technique ;
- l'engagement d'un chargé d'affaires sous forme de mandat.

Afin de mettre en œuvre ces nouveaux éléments il a été nécessaire de modifier les statuts de l'association. Un groupe a travaillé sur ce sujet et c'est à l'assemblée extraordinaire du 24.11.2016, tenue à Montricher, que le projet des nouveaux statuts de la CBOVd a été proposé. Après mise en discussion les propositions de modifications ont été acceptées par une large majorité. Les nouveaux statuts sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Voir sous <http://www.cbovd.ch/index.php/association/statuts> .

Le nouveau comité a travaillé sur ce sujet et un appel d'offre a été lancé pour l'engagement d'un chargé d'affaires avec délai au 31 janvier 2017. Nous avons reçu trois candidatures. Après quelques réunions et l'audition des candidats, nous avons finalement décidé l'engagement de M. François GODI, au 1^{er} juin 2016.

La Commission Technique quant à elle a également été mise sur pied. Cependant, nous n'avons pas encore reçu des candidatures pour tous les membres représentants des propriétaires forestiers (en principe un par arrondissement). **Nous profitons de cette tribune pour renouveler notre demande auprès des propriétaires : annoncez-nous votre intérêt !**



3. GUIDE "NatuRando"

Ce guide a rencontré un franc succès. Il ne reste en stock que quelques exemplaires et les demandes sont toujours existantes...

Votre comité a décidé de poursuivre ce travail et diverses pistes sont explorées (réédition tel quel, réédition augmentée ou complétée, élaboration d'une application électronique pour smartphone).

Un membre s'est proposé comme répondant et une rencontre importante est déjà fixée en mai prochain concernant l'avenir du guide NatuRando. Suivez l'actualité sur www.naturando.ch !

5. PROJET BOISFOR – Promotion de la filière bois de l'Ouest vaudois

Le projet BOISFOR a été mis sur pied à la suite de réflexions émises par la CBOVd. Il est composé de différents partenaires (Région Nyon, ARCAM, ADAEV, SPECO, DGE, Lignum Vaud, La Forestière et la CBOVd).

Il est composé d'un comité de pilotage et d'un comité de projet. Deux membres du comité CBOVd représentent notre association, chacun dans un de ces comités précités.

Lors de nos différents travaux, nous avons fait réaliser une étude de l'analyse des besoins fonciers pour la filière bois. Cette étude démontre clairement que le développement d'industries existantes ou nouvelles, la création de places de stockage etc sont difficilement réalisables sur l'arc lémanique en raison des prix des terrains, notamment, et suivant les endroits, en raison des différentes nuisances, sonores où liées au transport.

Cette étude nous permettra de suivre différentes pistes liées aux développements de ce secteur, notamment par le besoin de parcelles de terrain.

Une des tâches visibles du projet BOISFOR est la certification des constructions réalisées avec des bois suisses. Découvrez-les sur le site <https://www.bois-durable.ch/construction/emblematisques/> ! Elles mettent en valeur le bois de notre région, mais aussi les entreprises qui sont aptes et ont à cœur de le mettre en œuvre.

En février 2017 a eu lieu un atelier concernant l'avenir de ce projet puisque sa convention doit être renouvelée cette année par une nouvelle convention 2017 – 2021.

Comme pour la problématique du cerf, les différents objectifs ou problèmes se rencontrent dans les autres régions du canton, raison pour laquelle étaient conviés à cet atelier des représentants du Nord vaudois, du Gros de Vaud, de la région d'Aigle, de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), etc.

Le comité a décidé de renouveler cette convention et d'y souscrire par un apport financier de Fr. 2'000.--.

Il est encore trop tôt pour vous donner d'autres informations concernant les résultats de cet atelier, des séances de comité étant planifiées pour fin avril. Suivez l'actualité sur le site www.bois-durable.ch !



**PROMOTION
DE LA FILIÈRE BOIS
DE L'OUEST VAUDOIS**

www.bois-durable.ch

6. PROJET EAU-FORET

Ce projet initié par des réflexions émanant de la CBOVd, en rapport avec la valorisation de la prestation de protection des sources offerte par la forêt, avait été mis en léthargie suite à l'émergence d'un projet fondamental et ambitieux dans un cadre transfrontalier : le projet interreg ALPEAU (Haute-Savoie, Neuchâtel, Vaud). Ses résultats très solides tant en matière de bases scientifiques sur l'effet des forêts sur la qualité de l'eau et de bases juridiques en matière de contractualisation de la prestation forestière ont été publiés en 2012 à Evian. Se référer à <http://www.alpeau.org/>.



Depuis lors et forte du soutien de Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe de département, la CBOVd s'est engagée dans un projet pilote afin d'explorer les possibilités de mettre en place des partenariats entre propriétaires forestiers et distributeurs d'eau potable.

Une zone pilote a pu être déterminée grâce au soutien de l'AGFORS, Groupement forestier de La Serine.

Les différents travaux réalisés ont permis d'établir un catalogue de mesures dont est issu un contrat type qui peut être modulé selon les besoins des partenaires. Trois contrats ont été signés dans le périmètre de l'AGFORS, dont l'un avec le SIDERE, détenteur du réseau d'eau de 12 communes de La Côte.

Ce projet est à bout touchant. Il reste à mettre en place les mesures de communication et de promotion.

Le but final est de mettre à disposition des propriétaires ou exploitants forestiers et des distributeurs d'eau potable d'autres régions du canton une « boîte à outils » composée :

- d'un contrat-type entre distributeurs d'eau et propriétaires-exploitants forestiers basé sur un catalogue de mesures visant à garantir la protection des eaux souterraines en milieu forestier. Ces mesures ont pu être chiffrées grâce aux travaux d'ALPEAU et du WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage). Elles ont été reconnues comme des prestations effectives pouvant être portées à charge dans les comptes d'exploitation du réseau de distribution de l'eau potable selon la loi vaudoise sur la distribution de l'eau (LDE) du 30 novembre 1964 ;
- d'une identité visuelle protégée, destinée à faire reconnaître au consommateur d'eau potable la qualité des prestations offertes en matière d'eau potable par les distributeurs d'eau en lien avec leurs partenaires forestiers ;
- sur cette base, de propositions de produits-types de communication prêts à la commande ;
- de propositions pour la prise en compte de la fonction de préservation et de valorisation de l'eau de source dans les documents de planification forestière.

Cette « boîte à outil » sera installée sur des pages dédiées de notre site internet www.cbovd.ch ; elle devrait être promue courant 2017 par une campagne d'information. → à suivre sur ce site et dans l'actualité !

7. SITE INTERNET

Dans le courant de l'été et l'automne 2016, le comité s'est penché sur le site Internet de la CBOVd, le logiciel utilisé devant être renouvelé. Après un appel d'offre, nous avons mandaté ce travail de rénovation à Mme Isaline Keller.

En fin d'année, la nouvelle plate-forme était mise en place, et des espaces sécurisés étaient créés pour les membres et le comité afin qu'ils puissent avoir accès aux documents internes concernant l'activité de notre association (PV des assemblées, convocations, communications diverses etc.).

Cette nouvelle plate-forme est nettement moins rébarbative que l'ancienne et son usage est plus simple. Elle va permettre de communiquer de façon plus active et plus large que jusqu'alors.

8. SYLVOTROPHÉE

La CBOVd, de par ses statuts, cherche à défendre et représenter les intérêts de la propriété forestière de l'Ouest vaudois. Dans ce cadre, elle cherche et réalise depuis 1999 des vecteurs favorisant l'émulation et la communication autour des valeurs de la multifonctionnalité forestière. Bien sûr le guide NatuRando est l'une des grandes réussites de la CBOVd avec ses 12'000 exemplaires écoulés, mais nous avons tenté aussi d'autres démarches, par exemple au travers des bâches de promotion du bois d'énergie, des facettes de communication du programme de promotion de la filière bois de l'Ouest vaudois, de la production des affiches "Coup d'oeil - Clin d'oeil", du soutien à des démarches locales (comptoirs, concours de bûcheronnage, marchés,...), etc.

Que cela soit en tant que propriétaire ou gestionnaire forestier, vous avez sans doute déjà entrepris de nombreuses démarches dans vos propriétés, triages et arrondissements dans le même but. Pas facile, la communication... Comment toucher le public qui ne veut rien savoir? Comment ouvrir les yeux des utilisateurs de la forêt sur la diversité des fonctions forestières et le fait que le propriétaire et son gestionnaire y travaillent jour après jour?

C'est au cours de telles réflexions qu'il est apparu qu'un groupe de parcs naturels régionaux (PNR) français recherchait lui aussi d'une part à favoriser une émulation au sein des propriétaires et gestionnaires forestiers autour de pratiques favorisant la multifonctionnalité, d'autre part à montrer à un large public ce qu'elle est et comment elle est prise en compte dans l'action en forêt. Un parallèle était fait avec le concours des prairies fleuries, qui a acquis une grande notoriété tant en France qu'en Suisse. Parmi ces PNR, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, voisin de notre PNR Jura Vaudois; ce dernier a tout naturellement été invité à participer à ces réflexions, et comme la CBOVd travaille en bonne collaboration avec le PNRJV, ces intentions ont fonctionné comme fixateurs des réflexions en cours. Pour mémoire, M. Amaury Annen, membre du PNRJV, a été désigné par l'assemblée générale de la CBOVd comme "représentant des milieux forestiers" au sein du Comité du PNRJV et selon ses statuts. Avec Mme America Croisier et d'autres collègues, ils ont participé au nom de la CBOVd et du PNRJV au développement du concept du Sylvotrophée avec les PNR français.

Le Sylvotrophée 2017 est une première édition, un coup d'essai. Il va avoir lieu dans les différents parcs promoteurs, sous le même titre mais avec des thèmes locaux différents: le but est d'avoir un emblème fort et unique, mais il est apparu clairement que la mise en oeuvre devait s'adapter à des contextes très différents (législation, organisation forestière, sylviculture,...). Pour l'édition vaudoise, nous avons voulu insister sur le fait que le propriétaire et le gestionnaire forestiers font des gestes sylviculturaux qui tiennent diversement compte des fonctions forestières selon les endroits: ils pratiquent une sylviculture nuancée, adaptant leur pratique au lieu et aux attentes. Le thème du paysage, petit ou grand, nous a semblé accrocheur pour ce démarrage, sachant que si cette première édition est un succès, le Sylvotrophée devrait être ces prochaines années un outil d'émulation et de communication pour les autres fonctions forestières. L'objectif est de permettre idéalement au grand public d'assimiler que la gestion forestière est réfléchie, toute en nuances, adaptées aux attentes tout en remplissant d'autres fonctions. Il est aussi de créer une occasion d'échanges, pour découvrir des belles pratiques réalisées ici ou là ces dernières années.

Pour 2017, nous voulons tenter de partager et de montrer ce que chacun fait en matière de paysage, en particulier une récente intervention où il a été particulièrement tenu compte du paysage. Quand l'on parle de paysage, pensons au :

--> "petit paysage": celui que l'on voit en parcourant un sentier balisé, une route forestière ou en pique niquant au refuge forestier, celui de la lisière derrière les maisons,

--> "grand paysage": le paysage forestier ou rural que l'on voit depuis le village, depuis l'autoroute ou depuis une combe d'un pâturage boisé, avec ses perspectives ondulantes, ses couleurs et ses formes, la mise en évidence de particularités,
... par exemple!

N'hésitez pas! Chacun fait des gestes en faveur du paysage dans l'action de tous les jours; pour nous et vous c'est peut-être évident voire inconscient, mais pourtant cela mérite d'être rendu apparent, d'en parler entre nous et d'en faire parler! Discutez-en entre propriétaires et membres du corps forestier et faites des propositions!

➔ <http://www.parcjuravaudois.ch/projets-en-cours/nature-paysage/341-sylvotrophee>

Merci pour votre intérêt et à disposition pour tout renseignement complémentaire !